Nations Unies S/PV.5141



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5141e séance

Lundi 14 mars 2005, à 13 h 15

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Poirier
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation au Burundi

Troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/149)

05-26882 (F)

0526882

La séance est ouverte à 13 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/149)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nkingiye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité salue l'approbation par le peuple burundais de la constitution de l'après-Transition, lors du référendum du 28 février 2005 dont les résultats définitifs viennent d'être proclamés. La très large participation des citoyens burundais, qui ont massivement voté en faveur de la constitution, témoigne de leur adhésion au processus de paix. Il s'agit d'un événement important pour le Burundi et pour toute la région de l'Afrique des Grands Lacs.
>
> Le Conseil de sécurité appelle tous les Burundais à demeurer engagés dans la voie de la réconciliation nationale, car de nouvelles étapes restent à franchir. Il invite en particulier les dirigeants politiques du pays à œuvrer ensemble dans l'objectif commun de tenir rapidement des élections locales et nationales qui soient libres et transparentes. Il encourage la communauté des donateurs à continuer d'apporter son aide à cette fin. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/13.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.